

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 2 février 2010 portant ouverture de concours de recrutement de techniciens supérieurs territoriaux

NOR : IOCB1004424A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes en date du 2 février 2010, des concours externe, interne et un troisième concours de technicien supérieur territorial sont organisés dans la spécialité « ingénierie, gestion technique », en convention avec les centres de gestion de la Charente, de la Dordogne, de l'Aude, de la Gironde, des Deux-Sèvres, du Gard, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de la Vienne et du Tarn, au titre de l'année 2010.

Les épreuves écrites d'admissibilité de ces concours se dérouleront les 15 et 16 septembre 2010 dans un des centres d'examen du centre de gestion des Landes.

Les périodes de retrait des dossiers d'inscription sont fixées comme suit :

Par internet, à partir du site : www.cdg40.fr : du 13 avril 2010 au 12 mai 2010, à minuit (préinscription en ligne).

Par voie manuscrite et postale : du 13 avril 2010 au 4 mai 2010, jusqu'à minuit (le cachet de la poste faisant foi). Joindre une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 100 grammes et libellé aux nom et adresse du candidat.

Sur place, au centre de gestion des Landes : du 13 avril 2010 au 12 mai 2010, à minuit (aux jours et heures d'ouverture précisés ci-après).

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription au centre de gestion des Landes est fixée au 20 mai 2010 (sur place au centre de gestion jusqu'à 17 heures et par voie postale jusqu'à minuit [le cachet de la poste faisant foi]).

Les retraits et les dépôts de dossiers doivent être exclusivement effectués à l'adresse suivante : centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, maison des communes (service concours), 175, place de la Caserne-Bosquet, BP 30069, 40002 Mont-de-Marsan Cedex.

Le centre de gestion des Landes est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Le nombre de postes ouverts au concours est fixé comme suit :

Concours externe : 29 postes ;

Concours interne : 13 postes ;

Troisième concours : 2 postes.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront dans un des centres d'examen du centre de gestion des Landes.

Tout renseignement complémentaire et en particulier les conditions de candidature pourront être adressés au président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes à l'adresse mentionnée ci-dessus.